

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 63 (1925)
Heft: 24

Artikel: Ministre allemand
Autor: A.W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-219584>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎSSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à
l'Agence de publicité : Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

UNE „BONNE“.

Yen a-t-il ! Ils pululent — non pillulent, comme disait l'autre jour une brave femme.

On reproche souvent au sexe charmant d'avoir la langue trop déliée. Il y a bien quelque chose à dire ; mais comme l'observait très justement La Fontaine, dans sa fable « La femme et le secret » : « je connais, à ce sujet, bon nombre d'hommes qui sont femmes ».

Ce qu'il y a d'hommes qui aiment parler. Nous ne pensons pas ici aux « orateurs », bien qu'ils se défendent souvent de l'être, ni aux conférenciers ; c'est leur métier. Chacun le sien. Ils parlent souvent pour ne rien dire, soit, mais s'ils se taisaient ils ne se reconnaîtraient pas. Ils seraient perdus.

Mais nous faisons allusion à ceux qui veulent à tout prix parler, quand ils n'ont rien à dire. Il n'est plus question d'orateurs, mais de simples interlocuteurs, dans une conversation. Et ce sont toujours les plus longs, de vrais moulins à paroles, qui tournent dans le vide et ne produisent que du vent.

Il y a aussi ceux, qui veulent vous raconter un fait dont ils ont été le héros ou le témoin, ou une boutade qu'ils ont entendue ou lue. Gare le préambule !

— Oh ! il faut que je vous en conte une « bonne ». Vous savez où est *** ? C'est un site délicieux. On peut y aller de tel endroit... ou de tel autre. Par là, on met trois heures à trois heures et demie, en bannant. Par l'autre côté, on monte en deux heures et demie, sans se presser. Au milieu de la montée, il y a une auberge où l'on boit de très bon vin.

— Mais la « bonne » que vous vouliez me conter ?

— Oui, oui, j'y viens. Je vous disais donc qu'il y a deux façons de monter à ***. Pour moi, je préfère la première, bien qu'elle soit plus longue. Comment l'appelle-t-on déjà, ce chemin ? Attendez !... Mais que c'est bête ; j'ai ce nom sur les lèvres. Ah ! les noms, voyez-vous, c'est terrible ; ils m'échappent. Perdez-vous, comme moi la mémoire ?

— Oh ! moi, je ne perdrai pas la mémoire de la « bonne » que vous me promettez.

— Tiens, c'est vrai, excusez, je vous prie. C'était donc, non pas à l'endroit dont je viens de vous parler, mais à ?... à ?... Oh ! non, c'est absurde ! Impossible de me rappeler ce nom. Mais vous savez bien ; à ?... à ?... C'est agaçant ! Enfin, bref ! Je me trouvais avec ?... avec ?... Tenez le nom m'échappe encore ; nous revenions de ?... de ?... Non, alors, c'est déprimant. Ce que c'est tout de même que l'âge ! Tout s'en va, et la mémoire la première.

— Oui, enfin, la « bonne » ce sera pour une autre fois. Je dois partir. Au revoir !

— Au revoir ! C'est dommage, tout de même, car elle est vraiment bonne. *J. M.*

Devant le tribunal. — Le président, à une dame d'un certain âge déjà :

— Veuillez-vous dire votre âge, Madame.

— Trente-neuf ans, répond la dame avec hésitation. Alors le président, avec bienveillance :

— Allons, madame, un peu de courage, complétez.

Réflexion. — Il faut bien qu'il y en ait qui sachent se faire petits pour faire place à ceux qui se croient grands.



ON RÉGENT DAI Z'AUTRO IADZO

DEIN la coumouna de Rolhie-Matou, on velâdzo que l'ê ào fin fond de la jographie, on avâi fauta d'on taipi. Du quauque z'an, le derbon l'avant tot fotu à rebedou : lâi avâi dâi monton asse gros que dâi mothi ; lè courti l'êtant dépelli, lè racene rondje pè elliao vermè de bite ; lè fenne s'engrindzivant quemet se l'avant èta pequâie pè onna fremelhîre de fremi rossette et fasant de la soupa à la pota et dâo tiu-veri à lâo z'hommo dzor et né. Tant qu'à la fin, lè précaut l'ant décidâ de fère betâ su lè paipâi onna publicachon que sè desâi :

« On cherche un bon taupier pour la Noire et la Grise. C'est pour Rolhie-Matou. Un batz la bête. S'adresser au syndic avant Pâques 1825. »

L'êtai dan lâi a onna ceintanna d'annâiae, et on batz, dein cili temps n'êtai pas de la moqua de petit tsat. Et tot parâi, n'ânt pas z'ugrante dzein po coudhî sè fêre inscrire. Ein avâi ion, ion tôt mare solet, que s'appelâve Crinollion et que démorâve à quasu duve z'hâore de Rolhie-Matou. N'êtai pas dâo gras, quemet vo vâide, et l'avi n'avâi pas granâ. Tot parâi, dèvant d'eingadzî clli Crinollion, l'a falu lo convoquâ eïn tenabla de Municipalât et lo syndico lâi a de dinse :

— L'ê vo que vo z'ite Crinollion.

— Oï, à respect !

— Et l'ê vo que vo z'ai soumechounâ po taipi ?

— Oï, l'ê mè assebin.

— Ai-vo dza fê lo meti ?

— Na, pas pî, mâ n'è pas bin défecilo. Je sé fêre dâi mouï de meti.

— Qu'ai-vo fê tant qu'ora ?

— Ié fê le monsou, po cein que i'avé on petit l'hirétâdzo. Quand l'ê z'u rupâ mè su eingadzî po sordâ dein lè paï étrandzi.

— Et pu ?

— Et pu ? Eh bin su revégnâi à Rolhie-Matou. La coumouna dévessâi mè bailli mon teni et ma pedance, po cein que i'ête rido poûro. Adan po ne pas m'aintretni, m'ant eingadzî po fêre l'é-coufâ.

— Quemet ? Vo z'ai étâ régent ?

— Oï !

— Porque lâi ite-vo pas restâ ?

— L'ê po onna guieuseri que m'ant fê. N'an-te pas fê onna loi que sè desâi que po itre régent, fallâi savâi lière, écrire et comptâ on bocon, adan... m'a falu démandâ ma dêméchon.

Marc à Louis.

A PROPOS DE PISSENLITS

Pest permis d'ignorer ce que les gamins appellent ou appelaient jadis un *menet*. Un menet est un instrument de musique que les enfants fabriquent au moyen d'une tige de pisseenlit dont on coupe bien franchement un fragment d'environ cinq centimètres, on met ce bout de tige à la bouche et l'oin souffle vigoureusement. Il faut avoir soin de pincer fortement

l'extrémité que l'on tiendra entre les lèvres, c'est là le grand secret pour obtenir un instrument qui donne toute satisfaction. Ceci fait, on souffle comme il vient d'être dit et de votre tige de pisseenlit s'échappe un son qui n'a rien de suave, mais qui fait son petit effet et épate les non initiés. En entourant le menet de la main légèrement fermée, on obtient des changements de ton de l'effet le plus charmant et le plus assourdissant. Si vous n'avez jamais pratiqué ce genre de musique, essayez-le, vous l'adopterez sans hésiter.

Puisque nous parlons « pisseenlit », terminons en citant les quelques lignes suivantes, empruntées à Nesti du *Fribourgeois* de Bulle.

Parce qu'ils ont un vilain, oh un très vilain nom, une couleur vulgaire (est-ce bien vrai ?), une tige creuse et lisse et qui donne au toucher, la sensation gluante du ver de terre, on ne les trouve point dignes de figurer dans un bouquet. On ne les cueille pas ; on ne les arbores pas à sa boutonnière ; et vous ne voyez point le beau Léandre offrant à Aglaé, l'objet de ses soupirs, un pisseenlit en gage de sa dilection.

Ce sont les parias de la flore, ceux dont on ne prononce point le nom de crainte d'en sourire.

Mais, parce que l'indifférence des hommes les néglige, ils sentent le besoin de l'union, de coude à coude fraternel. Ils vivent pour eux, tout près les uns des autres, unis dans leur disgrâce.

La nature, moins hautaine que nous, leur a confié le soin de faire valoir, au premier printemps, le vert profond et luisant des jeunes herbes.

Heureux que cette grande dame ait abaissé son regard sur leur humble présence, pour lui plaire, ils s'en donnent à cœur joie.

Groupés, comme un peuple d'amis, ils font dans les herbages, de larges taches d'un bel or clair. Par le contraste de leur éclat joyeux la verdure des prés s'anime. Le printemps a plus de gaieté quand la foule innombrable des pisseenlits dresse ses parasols dorés dans les prés reverdis.

Les plus audacieux s'en vont, bâdauds curieux, jusqu'à l'extrême ourlet des talus, là où la poussière de la blanche route vient ternir déjà les premiers brins de l'herbe.

Et ils attendent, avec bonheur, l'arrivée prochaine de leurs petites sœurs à colerettes blanches, les marguerites.

MINISTRE ALLEMAND

TORS de sa création, il y a quelques 200 ans, le poste de pasteur allemand à La Côte n'a pas rencontré un sympathique accueil.

C'est le 25 septembre 1708 que le Conseil des XII fut avisé par M. le Banderet que monseigneur le Bailli l'avait mandé la veille pour lui communiquer un arrêt de LL. EE. — Berne ayant l'intention d'établir un ministre allemand dans le pays, ordonnait au Bailli de faire assembler MM. du Conseil pour leur demander de quelle manière ils conviendraient de contribuer à cet établissement. La délibération qui suivit aboutit à un résultat où l'on sent percer une certaine mauvaise humeur ; on ira expliquer au Bailli que la demande étant aussi imprévue qu'importante on demande quelques jours de réflexion ; si toutefois aucun renvoi n'est accepté

on contribuera « pour le logement et un jardin du dit ministre en cas qu'il reste ici ».

Le délai fut accepté, puisque le 2 octobre on décida de demander à MM. de Morges la réponse faite par ceux d'Aubonne et de leur proposer une conférence à Rolle entre les représentants des trois baillages.

La conférence eut lieu en effet le 8 octobre ; Morges se déclara hors d'état de pouvoir contribuer à l'entretien du ministre allemand et Nyon moins encore, ayant diverses charges à supporter : « cure et jardin du grand ministre, l'Eglise, le Collège et les pensions des régents, les frais causés par le grenier du Château ». Le Conseil des XII réuni le lendemain, n'étant pas au complet, renvoya toute décision à huitaine.

Les 8 jours paraissent s'être prolongés jusqu'en 1715, car on ne reparle plus de l'affaire ; il semblerait pourtant qu'une décision est intervenue, car le 2 juillet 1715 le Bailli réclamant l'exécution d'une promesse « faite cy devant de donner pour un coup et une fois pour toutes 25 écus blancs » le Syndic est chargé d'effectuer ce paiement et d'en demander « une authentique décharge et quittance ».

Exactement un an plus tard, le 1er juillet 1716 « sa Seigneurie bâilliale ayant fait demander les 25 écus blancs que la Ville a bien voulu offrir gratuitement en 1708 » le Syndic est de nouveau chargé par le Conseil de s'exécuter. Tant de lenteur prouve à tout le moins un manque complet d'enthousiasme. Et voici le libellé de la quittance :

« Ensuite de l'offre faite par MM. du Conseil de Nyon, je déclare avoir reçu de M. le Syndic Delaféchère payant pour la ville du dit Nyon les vingt cinq escus blancs que la dite ville donne gratuitement et sans conséquence pour l'établissement d'un ministre allemand dont elle reste quitte et irrecherchable à perpétuité. Fait au dit Nyon ce 2 juillet 1716. »

Scellé du sceau de monseigneur le Baillif (général de Diesbach).

Puis viennent les mesquines tracasseries de gens qui de part et d'autre sont mécontents. Le Bailli ayant donné l'ordre que les pasteurs de Nyon commencent le prêche du dimanche à 8 h. pour que le ministre allemand puisse donner ses catéchismes, le Conseil en séance du 22 décembre 1716 constate que ce changement a causé du désordre le dimanche précédent et que les communiers d'Eysins et Signy ne peuvent pas arriver à temps « surtout à présent que les jours sont si courts ». On réclame donc auprès du Bailli le maintien de l'ancien état de choses.

Plus tard encore, en 1719, « nonobstant qu'il y ait un arrêt qui dispense la Ville de fournir à l'avenir le pain et le vin de la Ste-Cène pour les allemands » le Conseil consent à la demande du Bailli en séjour à Berne, à pourvoir « encore pour dimanche prochain ».

La situation finit d'ailleurs par s'améliorer avec le temps ; preuve en soit cette indication datant du 21 mai 1736. « M. Haachen, ministre allemand habitant Gland, ayant remis à MM. du Conseil chacun leurs armes peintes dans des quadres, etc. » comme marque de distinction aux représentants de la Bourgeoisie, le Conseil estime que « comme cet ouvrage lui a donné beaucoup de temps on ne put pas lui faire parvenir moins de six louis d'or vieux ».

Les comptes communaux de 1736 précisent en disant : « livré six louis d'or vieux à M. Haachen, ministre allemand demeurant à Gland en reconnaissance de la civilité qu'il a faite, en envoyant les armes peintes encadrées à chaque membre qui compose le Conseil — soit 187 florins 6 sols. »

La quittance du ministre Haachen figure même comme pièce justificative en parlant de 25 écus.

Qui donc a dit que les petits cadeaux entretiennent l'amitié ?

Le ministre allemand prit domicile en ville, au moins un certain temps, car le 11 juillet 1746 on décida de « sortir le banc de Madame la ministre allemande de l'Eglise puisqu'elle n'y demeure plus et de le placer en attendant au magasin. »

On pourrait croire que l'endroit de l'église où était ce banc n'avait rien d'enviable, car la veuve du 1er pasteur de Nyon, qui batailla pendant 11 ans avec le Conseil pour obtenir une place à sa convenance, déclara en 1747 qu'elle « n'irait point occuper ce banc de Mme la ministre allemande » et qu'elle porterait elle-même le cas « par devant LL. EE. nos souverains Seigneurs de l'auguste Sénat. »

En 1750, les marguilliers reçoivent l'ordre de sonner les cloches « tant pour les actions de piété de l'église française que pour l'allemande ». Mais cet ordre tomba en désuétude puisque le 7 janvier 1760 le pasteur allemand demandant la permission de faire sonner les cloches, on lui objecte qu'on ne pouvait pas « confier à qui que ce soit le clocher et la direction de la sonnerie ». Cependant comme il pria « en grâce qu'il lui fut accordé la permission de fournir un allemand pour mettre en branle une des cloches sous la conduite et direction du marguillier » on lui accorda cette autorisation, mais en précisant que c'est « par égard et par considération particulière que nous avons pour M. le ministre allemand que nous nous sommes prêts à lui donner cet agrément. »

A. W.

A PROPOS DE BAINS

Déjà question des bains de Vidy, de clébèle mémoire, me rappelle une petite histoire assez drôle, qui se passait dans une des petites cités riveraines du bleu Léman, au joli temps de mon enfance.

En un lieu plein de verdure, de sable fin et de poésie, la municipalité de la petite ville en question avait fait installer des bains publics et gratuits. Oh ! ce n'était pas luxueux ; mais, si simple que cela fut, ça rendait service aux personnes des deux sexes qui n'étaient plus obligées de se dévêtir sur la plage au vu de tout le monde. Quelques planches formant enclos, autour desquelles régnait des bancs, cela remplissait admirablement son but.

Il y avait deux de ces installations : l'une, la plus rapprochée de la ville, destinée aux dames ; l'autre, quelques cents mètres plus loin, pour les messieurs. Afin d'éviter toute confusion, l'édition du lieu fit peindre des écrits qui furent fixés au droit de chacun de ces emplacements de bains.

Mais, est-ce par ignorance ou par facétie du peintre qui fit les écrits ; on lisait sur l'un : « Bains des hommes publics » ; et sur l'autre : « Bains des femmes publics » ! Oh ! orthographe ! Que de malices tu renfermes !

Spérons qu'à Vidy les écrits seront composés par des peintres bacheliers, afin d'éviter tout quiproquo.

Pierre Ozaire.

LEÇON DE FRANÇAIS

Déjà sans dire que ce n'est pas chez nous, Romands, qu'il faut venir pour apprendre à parler, à écrire et à prononcer le bon français. Mais en France, même, et au Théâtre français encore, tout ne va pas pour le mieux sur ce point. Antoine n'écrivit-il pas, dans le *Journal*, sous le titre : « Education insuffisante » :

« Mon confrère, M. Gabriel Boissy, signalait l'autre jour, dans *Comœdia*, avec sa compétence habituelle, les négligences de prononciation trop fréquentes chez beaucoup de nos artistes. Ses justes réflexions ne portaient que sur le mot IL, et en effet, la suppression de l'L donne aux textes du répertoire une allure débraillée bien déplaisante. »

Mais, après mon excellent confrère, je pourrais signaler bien d'autres exemples semblables. Combien de fois entendons-nous, à la Comédie-Française, *Cina* au lieu de *Cinna*, *Britanicus* au lieu de *Britannicus*, comémorer au lieu de commémorer ? Et ainsi de suite. La mission de cette première scène est, n'est-il pas vrai ? de conserver la langue, et il semble que l'on n'y apporte plus tout le soin désiré. Lorsque les sociétaires ont dit désir ou lieu de désir, ils estiment avoir suffisamment maintenu la tradition.

Cependant, il ne faudrait pas confondre la nécessité de servir les maîtres avec la plus sévère correction et celle, aussi évidente, d'accorder le langage des personnages vulgaires ou pittoresques du théâtre moderne avec leur état social et leur milieu. Le dialogue fait partie de la composition du rôle et, en certains cas, les élisions, les tours familiers sont aussi vraisemblables que des sabots au lieu d'escarpins ; il n'est pas moins agaçant d'entendre un déménageur s'exprimer comme un ambassadeur ou un membre de l'Ins.

Il y aurait une utilité plus grande qu'on ne l'imagine à éduquer, sur ce point, les apprentis comédiens, à les entraîner à une interprétation différente des œuvres de style et des textes réalistes. Il ne se passe guère de soirée au théâtre où cette remarque ne s'impose, sans compter, bien entendu, de grotesques défauts de prononciation ou certains accents russe, roumain, amérain et auvergnat.

REVEIL DES VAUDOIS

Composé par l'*« étudiant »* Vinet en 1814.

*Voici l'heure de la vengeance,
Fidèles et braves soldats !
Que le fer brille, qu'on s'avance !
Voici le moment des combats.
Sous les drapeaux de la patrie,
Accourez, généreux Vaudois,
Sacrifiez-lui votre vie
Ecoutez, écoutez sa voix.*

*Prenons ces foudres de la guerre,
Défenseurs de la liberté !
Faisons éclater le tonnerre
Aux yeux de l'ours épouvanté !
Qu'il tremble au fond de sa caverne !
Bientôt nos bras Piront chercher.
Frémis, audacieuse Berne,
Vers tes murs nous allons marcher.*

*Liberté, liberté chérie,
Soutiens nos cœurs, guide nos pas.
Oui, c'est pour toi, pour la Patrie
Que nous voulons aux combats.
Des tyrans l'impuissante rage
En vain voudrait nous asservir.
Pourrait-on craindre l'esclavage
Lorsqu'on t'aime et qu'on sait mourir.*

Il est intéressant de rapprocher ces strophes de l'accueil très chaleureux qu'ont reçu, il y a quelques jours en Valais et dans le canton de Vaud des pontonniers bernois qui ont accompli la descente du Rhône.

Les temps ont changé ! Ça vaut mieux, sans doute.

ENFIN

 N sait que pendant de nombreuses années, les Genevois ont pu s'enorgueillir de voir appeler notre beau lac Léman : Lac de Genève. Il est vrai qu'ils s'appuyaient sur la haute autorité de l'Académie française, qui avait consacré le terme de : lac de Genève.

Heureusement que ces messieurs de l'Académie française viennent de réparer leur tort à notre égard, et considérant que notre beau lac n'est « de Genève » que par son tout fin petit bout, lui ont rendu sa véritable appellation et l'ont enfin consacré : Lac Léman.

RONDEL

*Do, ré, mi, fa, sol, la, si, do
La vie est la suprême gamme
Done il faut tâcher, homme ou femme,
Quelle chante un divin credo.
Piano, forte, crescendo
Tel est notre commun programme.
Do, ré, mi, fa, sol, la, si, do
La vie est la suprême gamme.
On rit quelquefois, scherzando.
Plus souvent c'est le ton du drame
Et l'on va diminuendo:
Do, si, la, sol, fa, mi, ré, do.*